Demande d'autorisation présentée par Monsieur Le Directeur de la société LIOT, pour l'exploitation d'une installation de fabrication d'aliments du bétail et triage de céréales, ZI Nord Allée d'Argenson, commune de Châtellerault,

Enquête publique ouverte par arrêté préfectoral n° 2019-DCPPAT/BE-251 en date du 19 novembre 2019, du mardi 7 janvier 2020 au vendredi 7 février

Monsieur Bernard Thibaud commissaire,

Après lecture du dossier d'enquête publique, je me permets de vous faire part de mes observations.

Je constate que l'information sur la capacité financière se résume à une ligne : « Les ETS LIOT ont réalisé un chiffre d'affaire de 6 592 089 € au 30/06/2018. » (Résumés non techniques p. 7). Cela ne peut constituer l'information sur les capacités financières qui est exigée dans un dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

La seule autre information est celle qui figure dans la présentation de l'entreprise. Le DDAE (page 3) annonce un chiffre d'affaire de 7 390 510 euros au 30/06/2016. On peut s'étonner de voir que les chiffres d'affaire sont produits pour des années différentes. La baisse de chiffre d'affaire constatée mériterait des commentaires.

L'antériorité de l'activité ne constitue pas un motif pour se dispenser de produire cette information, d'autant que cette activité est amenée à évoluer. Cette évolution est notée dans le dossier par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale qui « considère que la présente demande de régularisation de l'augmentation progressive des capacités d'exploitation, mériterait d'apporter des éclairages sur les évolutions éventuelles de ce site selon des scénarios prospectifs pour la complète information du public. » (Page 3)

Ce n'est pas la première fois que M. que M. Pierre Liot croit pouvoir se dispenser de produire ses capacités financières. L'autorisation d'exploiter l'élevage de taurillons et l'unité de méthanisation à Coussay-les-Bois a été annulée par le Tribunal Administratif de Poitiers en juin 2017, du fait de ce manque d'information. Pour une autre enquête publique concernant l'usine de la société Liot-Châtellerault située à Pommevic (82400), le commissaire enquêteur a dû demander à la société de fournir des données financières, du fait de l'incohérence des informations produites (rapport de M. Joseph Finotto sur l'enquête publique effectuée du 3 novembre au 3 décembre 2015).

Aussi je demande que le dossier soit déclaré incomplet si la Société Liot ne produit pas ces données financières à la Préfecture. Pour que l'enquête publique soit validée, ces données doivent également être portées à la connaissance du public.

Cette demande est conforme à l'arrêt de la Cour Administrative d'appel de Bordeaux (19 décembre 2019), au sujet de l'autorisation d'exploiter accordée à la SCEA Les Nauds, dirigée par M. Pierre Liot. L'arrêt confirme le jugement du tribunal administratif de Poitiers. Les informations financières ne doivent pas seulement être communiquées au préfet, mais elles doivent également être portées à la connaissance du public.

François Bigot
Président de l'association VGCA
Vals de Gartempe, Creuse, Anglin
2 terrier Ste Sérenne 86260 Vicq-sur-Gartempe
vgca@free.fr

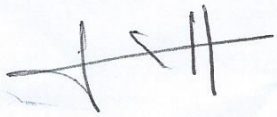

22 janvier 2020